



CONGES : Pour le choix !

- **Ou 4 semaines consécutives**
- **Ou 3 semaines + une**

Personne ne veut imposer « 4 semaines pour tous »

Ce que nous voulons tous, c'est : AVOIR LE CHOIX :

La CGT propose le même accord qu'en 2014.

Pourquoi la direction ne veut-elle pas reconduire l'accord de l'an dernier proposé par FO et la CGT ? Cet accord (signé par la direction, FO et SIA) fixait :

- **4 semaines consécutives au choix entre deux périodes de 4 semaines :**
 - *Ou : S30, S31, S32, S33*
 - *Ou : S31, S32, S33, S34*
- **3 semaines pour ceux qui veulent (S31, S32, S33) avec positionnement de la 4^{ème} semaine selon leur choix.**
 - *Ce qui fait bien trois semaines d'arrêt de la production.*

En reconduisant l'accord de l'an dernier,

- Il n'y a pas besoin de voter le fractionnement, sauf pour le 15 août, qui ne pose pas de problème. Le 15 août pouvant être placé sur le lundi de Pentecôte (25 mai).
- L'accord peut fixer tout de suite les dates de congés pour permettre de meilleurs prix à ceux qui ont besoin de réserver des séjours ou des billets d'avion.
- Les jours d'annualisation et d'ancienneté restent disponibles.

PROCHAINE REUNION CONVOQUEE PAR LA DIRECTION: MERCREDI 4 FEVRIER

Le vote des DP : une obligation légale.

La direction voudrait faire croire que le vote des DP ne sert à rien.

C'est de l'enfumage !

Que dit le Code du Travail ? - Article L3141-20 :

« Lorsque le congé s'accompagne de la fermeture de l'établissement, le fractionnement peut être réalisé par l'employeur sur avis conforme des délégués du personnel ou, à défaut de délégués, avec l'agrément des salariés. » Note : Avis conforme = avis majoritaire.

S'il n'y a pas d'accord, il y aura donc un vote.

Un vote « indicatif » a déjà eu lieu en réunion des DP le 23 janvier :

A part deux élus SIA dont le secrétaire,

Tous les élus DP CGT, FO et SIA ont levé la main pour les 4 semaines.

- La direction espère-t-elle retourner les élus SIA ou FO qui ne veulent pas voter le fractionnement ?
- Espère-t-elle que les responsables SIA et FO feront pression sur leurs élus DP pour qu'ils cèdent ?

Le bricolage de la direction concernant la 4^{ème} semaine

La direction dit qu'on pourrait poser une 4^{ème} semaine accolée aux 3 autres et donne un exemple :

- 3 jours « flottants » + 1 jour d'annualisation + 1 jour d'ancienneté

Pourquoi démolir une 4^{ème} semaine en béton pour nous dire qu'on pourrait la reconstruire ... avec du papier mâché ?

- Car des jours, il faudrait en avoir. Le lundi de Pentecôte va déjà nous en prendre un.
- Les jours de nos compteurs, on en a besoin dans l'année pour des tas d'autres choses.
- Même si les règles d'absentéisme étaient élargies,
il faudrait de toute façon l'accord de la hiérarchie.

Les 2 « hypothèses » de la direction proposées mercredi dernier

1. Hypothèse A : **3 semaines de congés** (S31 à S33), 3 jours « flottants » de la 4^{ème} semaine à notre « libre choix » et la 5^{ème} semaine + 2 jours de la 4^{ème} semaine + report du 15 août, ce qui signifierait 2 semaines de fermeture en fin d'année, du lundi 21 décembre pour reprendre le lundi 04 janvier 2016.

2. Hypothèse B : **3 semaines de congés** (S31 à S33), 3 jours « flottants » de la 4^{ème} semaine à notre « libre choix », les 2 autres jours de la 4^{ème} semaine positionnés pour faire des ponts et la 5^{ème} semaine + report du 15 août, ce qui signifierait une fermeture de l'usine du mercredi 23 décembre et reprise le lundi 04 janvier 2016.

La direction rabâche qu'il s'agit d'un « libre choix » qui serait moins « rigide » que les 4 semaines pour tous. ..

Démolir la 4^{ème} semaine de l'été ...pour la reconstruire avant Noël ?

- En réalité, ce serait utiliser nos congés pour remplacer des H- que la direction a déjà programmés !
- Elle n'a pas réussi à utiliser nos congés pour remplacer les H- de la semaine 44, elle remet ça pour la semaine d'avant Noël.
- Elle envisage même des H- pour les 29 et 30 juin, en plein boum de la production... *pour améliorer les comptes du 1^{er} semestre en diminuant les stocks pour plaire aux banques.* (elle l'a annoncé en réunion centrale)
- **Aujourd'hui, PSA avance ses pions sur 3 semaines.** Mais quand le fractionnement est voté par les DP, la loi lui permet de fixer des congés d'été de **DEUX semaines. C'est pour quand ? L'année prochaine ? Dans deux ans ?**

Les salariés se sont déjà massivement prononcés

La pétition pour le maintien du droit aux 4 semaines d'été a recueilli **300 signatures**.
Les salariés veulent garder la main sur leurs congés.

Saint-Ouen, le 2 février 2015